

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EDF BARRAGE DE PETIT SAUT sur la commune principale de l'AIOT Lieu Dit Barrage de Petit Saut 97315 SINNAMARY.

La référence de votre dossier est A-3-6YV2SFHS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/04/2023 à 20h16 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **55208131753702**

Raison sociale **ELECTRICITE DE FRANCE**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

74 BD NELSON MADIBA MANDELA

BP 6002

97300 CAYENNE

Signataire

Nom : **VOISIN**

Prénom : **MARTIN**

Qualité : **DIRECTEUR**

Référent

Nom : **FARARD**

Prénom : **JEAN-FRANCOIS**

Fonction : **ANIMATEUR QUALITE ENVIRONNEMENT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EDF BARRAGE DE PETIT SAUT**

Description des activités :

Centrale de production d'électricité hydraulique, disposant de batteries de stockage alimentées par des groupes électrogènes

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Lieu Dit Barrage de Petit Saut

97315 SINNAMARY

X : 273032

Y : 559926

Projection : UTM Nord - Fuseau 22

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

[Permis de construire](#)

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1.151 MW	DC	1,151
2925	2925-1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 55.04 kW	D	55,04

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Autres :

Prélèvement au niveau du barrage

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux usées du site et eaux de traitement

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Fumées de groupe électrogène fonctionnant au gas-oil, séparés les uns des autres de plus de 300m

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

RAS

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets dangereux et non dangereux évacués et traités par marchés avec filières adéquates

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Utilisation de 2 bâches de 125 m3 dans le réseau interne au niveau de la station de captation des eaux**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

-extincteurs CO² 2 et 5 kg (70) -extincteurs poudre 1-6-9 kg (50) -extincteurs Eau 6-9 kg (20) - extincteur poudre 50 kg (4) -extincteur CO² 20 kg -enrouleur circuit RIA usine (4) -poteux extérieur incendie (3) - robinet sur circuit RIA extérieur (3) -bac à absorbant (2) -panneaux incendie d'identification (150) -plan d'intervention bâtiment (6) -plan d'évacuation bâtiment (42) -consigne incendie site (38)

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **Déclaration en cours, les générateurs sont distants les uns des autres de plus de 300m et il est économiquement pas possibles de les relier : puissance au barrage 0,982MW Th au local de surveillance 0,491MW Th et à l'usine 1,151MW Th**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Cadastre PETIT SAUT.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan PETIT SAUT.pdf